

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 9

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Adoption de la convention de
partenariat stage et concert des
conservatoires et écoles de musique
du territoire « Plaine Vallée »

Séance ordinaire du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué
le 20 septembre 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, M. SAURAY, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme
DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme
CHARBONNIER (jusqu'à 21h25), Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme
HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme
BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON,
Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme SOUMAT Procuration à M. SAURAY
Mme NOACHOVITCH Procuration à Mme QUIRET
M. DAUX Procuration à M. GUIRAUDET
Mme BERRA Procuration à Mme HAGEGE RADUTA
Mme CHARBONNIER (à partir de 21h25) .. Procuration à Mme ANGELO
M. CUSMANO Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX
M. LAYAIDA Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON

Absents :

Mme GROSJEAN
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Anthony DALOYAU

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 3 OCT. 2024

Publiée le : - 3 OCT. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire
Montmorency le : - 3 OCT. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°9

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT STAGE ET CONCERT DES CONSERVATOIRES ET ECOLES DE MUSIQUE DU TERRITOIRE « PLAINE VALLEE »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée organise chaque année scolaire un stage et concert regroupant plusieurs conservatoires de l'agglomération de Plaine Vallée dont celui de Montmorency,

Vu le projet de convention de partenariat proposé par la Communauté d'agglomération Plaine Vallée, *Stage et Concert des Conservatoires et Ecoles de musique du territoire « Plaine Vallée »* ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles et Patrimoine en date du 11 septembre 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTE les termes de la convention de partenariat "*Stage et Concert des Conservatoires et Ecoles de musique du territoire « Plaine Vallée »* ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des documents y afférents.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Anthony DALOYAU
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de MONTMORENCY